



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 4 juillet 2018

Cinq nouveaux édifices réunionnais inscrits au titre des monuments historiques

Cinq nouveaux édifices sont inscrits au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 7 juin 2018, suite à l'avis favorable de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA). Ils portent le total des monuments historiques de La Réunion à 192. Ces nouvelles protections concernent des *maisons de villégiature* du XIXe et du XXe siècle réparties sur le territoire de l'île. En outre, la chapelle de l'ex-Apeca à la Plaine-des-Cafres, déjà labellisée *Patrimoine du XXe siècle* en 2016, est désormais inscrite au titre des monuments historiques pour son architecture moderniste et sa valeur mémorielle.

✓ Saint-André : maison Bellier

Cette *demeure de style néoclassique*, édifée sur le site de Bois-Rouge est inspirée par les modèles européens ainsi que les édifices réalisés à Pondichéry (colonnes des galeries, toit en terrasse à la manière des argamasses). Construite en 1825 autour d'une activité industrielle, elle est réhabilitée entièrement au début du XXe siècle. Elle est implantée dans un grand parc comprenant diverses petites constructions (logements, lavoir, vestiges de la volière) dont un imposant bassin ovale datant de la fin du XIXe siècle. Il est axé dans la perspective de la maison depuis le portail et entouré de balustres en fonte (à l'origine reliées par une lisse). Aux abords immédiats de cette demeure se trouvent les logements destinés aux employés de l'usine.

✓ Saint-Denis : domaine de Beaubassin

Le domaine de Beaubassin est situé dans les Hauts de Saint-Denis et correspond à l'emplacement du second jardin de naturalisation de l'île destiné à acclimater les arbres fruitiers venus d'Europe. Le terrain, alors loué par le gouvernement, est occupé par le jardin jusqu'en 1829 puis passe entre les mains de divers propriétaires. La maison principale est construite en pierre et couverte en fer blanc entre 1863 et 1865. La varangue sur la façade principale est encadrée de deux pavillons. A l'arrière se trouvent des garages, un lavoir et des petits canaux pour le drainage du terrain. Le jardin d'agrément, situé à l'avant, est organisé en parterres autour d'un bassin avec jet d'eau. Cette *maison de changement d'air* occupée par la famille de *Maurice Ozoux*, est aujourd'hui la propriété de son petit-fils, qui s'attache à entretenir le domaine.

✓ Saint-Paul : villa Bourbon

La villa Bourbon est implantée dans la partie sud du village de Saint-Gilles-les-Bains, qui se développe à partir des années 1930, avec les débuts du balnéaire et du chemin de fer qui favorise les déplacements vers l'Ouest. La villa est construite entre 1942 et 1944, en bordure de la plage sur une parcelle faisant partie à l'origine de la zone des cinquante pas géométriques. C'est une construction économique faite à partir de matériaux locaux : ossature bois, murs recouverts d'un enduit hydraulique sur un lattis de bambou, couverture en vétiver. L'ensemble est influencé par le style Art déco avec plusieurs détails décoratifs :

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



formes des fenêtres, boules ornant les murets et escaliers et surtout un fronton portant le nom de la villa, aujourd'hui disparu.

✓ **Salazie : maison Morange**

La maison Morange est située dans le village d'Hell-Bourg, village thermal à la mode à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, qui connaît un déclin puis un renouveau à partir des années 1910 comme lieu de villégiature. Cette résidence secondaire est construite par *Henri Morange*, directeur de la *société Adrien Bellier*, autour de 1940. Elle surplombe le village d'Hell-Bourg et son plan en forme d'éventail permet une large ouverture sur le paysage du cirque. Les intérieurs modifiés abritent depuis 2015 le *musée des musiques et instruments de l'océan indien*. L'accès à la villa et son jardin se fait par un escalier en contrebas, constitué de hauts murs de soutènement et de claustras en béton, intégrant des plantations de fleurs.

✓ **Le Tampon : chapelle de l'ex-Apeca**

La chapelle est située sur le site de l'ancienne *APECA* des filles (association de protection de l'enfance coupable et abandonnée) à la Plaine-des-Cafres, ouvert par les *Soeurs de Saint-Joseph de Cluny*, en 1936 et gérée actuellement par l'AAPEJ (association aide et protection de l'enfance et de la jeunesse). En 1960, sœur *Marie-Suzel Gérard* est nommée à La Réunion et souhaite faire construire une chapelle qui soit un lieu rassembleur. Cette volonté se perçoit dans le plan de l'édifice qui comporte plusieurs entrées. Elle fait appel à l'architecte *Guy Lejeune*, installé à Saint-Denis ayant construit notamment la piscine du Barchois et plusieurs établissements scolaires dans l'île. Le *plan en fleur ou en étoile* est retravaillé par l'architecte qui s'inscrit dans le mouvement du renouveau de l'art sacré qui s'accroît après Vatican 2. Construite en 1965, cette chapelle fait appel à plusieurs expressions du béton, tout en y intégrant les vitraux. Les différents volumes se distinguent par des traitements du béton : lisse, projeté, brut de décoffrage ou bouchardé. Les vitraux de verre, intégrés dans du béton sur le thème des litanies de la Vierge, sont créés par *Guy Lefèvre* dont c'est la première réalisation à La Réunion.

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) se substitue à la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) suite à la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016. La première CRPA de La Réunion s'est tenue le 19 avril 2018.

Cette commission est composée de dix-huit membres : représentants de l'État (préfecture, DAC, DEAL, gendarmerie, inspection des patrimoines) le conservateur régional des monuments historiques, l'architecte des bâtiments de France, quatre élus, deux représentants d'associations du patrimoine et cinq personnalités qualifiées (dont le conservateur régional de l'inventaire et le conservateur des antiquités et objets d'art). La CRPA est présidée par une élue, Aline Murin-Hoarau, conseillère régionale. La CRPA est chargée de donner son avis sur la protection et la valorisation du patrimoine immobilier et mobilier : dossiers de protection d'immeubles et d'objets mobiliers au titre des monuments historiques, propositions de sites patrimoniaux remarquables, label architecture contemporaine remarquable.

La protection des immeubles et objets mobiliers au titre des monuments historiques fait partie des missions de la conservation régionale des monuments historiques de la Dac-ol.

Contacts DAC ol

Communication et médias : francoise.kersebet@culture.gouv.fr 069 62 01 85 40

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

